



ᑭᓄᑦ ᑭᓄᑦ ᑭᓄᑦ ᑭᓄᑦ ᑭᓄᑦ
Building Nunavut Together
Nunavut iluqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Poste : Travailleuse ou travailleur de proximité en matière de justice communautaire

Ministère : Justice

Localité : Sanirajak et Kinngait

Numéro de référence :

05-506851 – Sanirajak

05-506671 - Kinngait

Type d'emploi : Poste permanent

Salaire : 81 861 \$ par année (37,5 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord :

Sanirajak - 23 561 \$ par année

Kinngait – 20 980 \$ par année

Statut syndical : Syndicat des employés du Nunavut (SEN)

Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste.

Date de clôture : Décembre 10, 2021 @ 23 h 59 HNE

Cette offre d'emploi s'adresse uniquement aux Inuits du Nunavut qui résident à Sanirajak et Kinngait.

Sous l'autorité de la ou du spécialiste de la justice communautaire, la travailleuse ou le travailleur de proximité en matière de justice communautaire (TPJC) coordonne et facilite le travail du Comité de justice communautaire concernant les renvois, en justice réparatrice, à la déjudiciarisation avant ou après la mise en accusation. Elle ou il travaille de près avec la spécialiste régionale ou le spécialiste régional de la justice communautaire pour faciliter l'application, par le gouvernement, de la Loi sur l'intervention en matière de violence familiale. L'objectif de cette loi est de protéger les victimes et d'aider leur famille, afin qu'elles n'aient pas à quitter leur foyer, qu'elles puissent continuer de voir leurs proches et d'aller à l'école ou au travail, et qu'elles obtiennent du soutien dans la communauté.

La ou le titulaire du poste fait connaître la Loi sur l'intervention en matière de violence familiale au grand public et assure la liaison avec les intervenantes et intervenants en justice communautaire, entre autres la GRC, les Services correctionnels communautaires, les Services à la famille et les services correctionnels et de libération conditionnelle. Elle ou il agit à titre de personne-ressource du ministère pour les membres de la communauté, en trouvant et en transmettant les coordonnées et des ressources du gouvernement du Nunavut, du ministère de la Justice et d'organismes communautaires.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste s'acquièrent généralement dans le cadre de trois (3) années d'expérience pertinente. La ou le titulaire du poste doit connaître le fonctionnement du système judiciaire nunavois pour les adultes et pour les jeunes, ainsi que les procédures pénales et judiciaires. Elle ou il doit être capable de travailler de façon autonome avec peu de supervision, pouvoir communiquer efficacement tant à l'oral qu'à l'écrit et avoir d'excellentes compétences oratoires. Elle ou il doit pouvoir travailler avec Excel, Word et PowerPoint, et organiser des événements publics et des réunions. Enfin, elle ou il doit avoir une connaissance et une compréhension des problèmes qui affectent les victimes d'actes criminels et des enjeux socioéconomiques à l'origine de ces problèmes. Il s'agit d'un poste de nature très délicate et une vérification du casier judiciaire jugée acceptable ainsi qu'une attestation de la capacité à travailler auprès d'une clientèle vulnérable sont requises.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français. Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut. La maîtrise de l'inuktitut est requise pour ce poste. Constituent également des atouts la connaissance du qaujimajatuqangit inuit, de l'inuktitut, des collectivités, de la culture et du territoire inuits ainsi qu'une expérience de travail en milieu interculturel nordique.

Une combinaison acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification ci-dessus décrite. Une connaissance de la culture inuite et des principes de l'Inuit qaujimajatuqangit se rattachant à la justice sociale et aux valeurs sociétales inuites est obligatoire.

Les candidatures affichant une combinaison acceptable d'études et d'expérience qui équivaut aux exigences pourraient être prises en considération.

Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler à cet emploi, veuillez courrieller votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation à l'adresse lglooklik_hr@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauche doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude de la candidature.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées pour une entrevue seront contactées.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 239, Igloolik (Nunavut) X0A 0L0
lglooklik_HR@gov.nu.ca

Téléphone : 867 934-2025
Sans frais : 1 800 682-9033
Télécopieur : 867 934-2027
Courriel : lglooklik_hr@gov.nu.ca